

Devenir Membre de la communauté (pour les RDV-RCV)



Format
En présentiel



Nombre de participants
8 à 16 personnes



Durée
21 heures (3 jours)



Public cible

Toute personne désirant s'associer à la mise œuvre de mesures de justice restaurative du type Rencontres Détenu.es-Victimes (RDV) ou Condamné.es-Victimes (RCV)

En savoir plus :
Lien vers l'interview de Christiane LEGRAND, membre de la communauté :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-discussions-du-soir-avec-antoine-garapon/membres-de-la-communaute-et-justice-restaurative-5544264>



Prérequis

Maitrise de la langue française



Situations de handicap

Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

La faisabilité des adaptations à envisager sera étudiée en fonction des besoins communiqués par l'apprenant.

Contact : referent-handicap@justicerestaurative.org



Objectifs opérationnels

- Savoir tenir le rôle de membre de la communauté lors des différentes phases des RDV/RCV
- Être au clair sur la déontologie et les bonnes pratiques pour être à sa place dans les rencontres et travailler en lien avec les animateurs



Compétences visées

- ✓ Bien situer la justice restaurative dans le monde judiciaire, son rôle et ses enjeux
- ✓ Comprendre le protocole de mise en œuvre des RDV/RCV
- ✓ Situer le rôle des membres de la communauté
- ✓ Savoir s'intégrer dans un dispositif et dans les différents temps de rencontres



Méthodes pédagogiques

- ❖ Apport de connaissances
- ❖ Questions / Réponses
- ❖ Echange / Débat
- ❖ Mises en situation
- ❖ Rétroaction

Devenir Membre de la communauté (pour les RDV-RCV)



Contenu

- ✓ La justice restaurative : Principes et promesses
- ✓ Les rencontres Détenu.es – Victimes / Condamné.es – Victimes
- ✓ Les acteurs des RDV/RCV
- ✓ L'approche psychologique et sociale des rencontres restauratives
- ✓ Le déroulement des RDV/RCV



Ressources pédagogiques

- ❖ Livret pédagogique
- ❖ PowerPoint
- ❖ Dossier post formation : code de conduite, code de déontologie, formulaires types, dépliant, guide, etc.

Modalités d'évaluation

Au début

- ✓ Auto-évaluation amont
- ✓ Quiz à l'entrée

Pendant

- ✓ Evaluations formatives au travers des échanges et cas pratiques

A la fin

- ✓ Test de connaissances
- ✓ Auto-évaluation aval

Attestation

- ✓ Attestation de réalisation de la formation



Suivi

Un questionnaire de satisfaction sera adressé à l'apprenant à la fin de la formation.

L'intervenant.e reste disponible pour les apprenants pendant 6 mois après la formation.

Un questionnaire d'opérationnalité sera adressé à l'apprenant 6 mois après la formation.

Les profils et expériences de nos intervenants

Tous nos intervenants sont des spécialistes experts de la Justice Restaurative.



En plus d'être formateurs, leurs activités professionnelles couvrent :

- l'animation de mesures de justice restaurative (médiations restauratives, rencontres détenus ou condamnés / victimes),
- la supervision technique de l'animation de mesures de justice restaurative,
- la gestion de projets et l'accompagnement dans la mise en œuvre de programmes de justice restaurative,
- les actions de sensibilisation et d'échanges de pratiques dans le domaine de la justice restaurative,
- des travaux de recherches autour de la justice restaurative, etc.

Voir l'équipe pédagogique

<https://www.justicerestaurative.org/equipe-pedagogique/>

Devenir Membre de la communauté (pour les RDV-RCV)

Les modalités d'inscription

INSCRIPTION

Lorsque le commanditaire est :

- une Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires DISP, ou
- une Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse DTPPJ, ou
- une Association d'Aide aux Victimes AAV impliquée dans un programme de justice restaurative, ce commanditaire transmet à l'IFJR les coordonnées de ses candidats, l'IFJR vérifie les prérequis de chaque candidat et lui formalise son inscription, à la condition que les prérequis soient remplis. Sinon, l'IFJR lui en explicite les motifs de refus d'intégration en formation.

NB : Lorsque le commanditaire est :

- la Fédération France Victimes (formation dans leurs locaux à Paris), ou
- L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire ENAP (formation sur le campus de l'école à Agen), l'IFJR intervient en tant que prestataire dans leurs locaux, mettant à disposition son expertise pour l'animation de la formation. Dans ces cas, l'IFJR n'enregistre pas les inscriptions.

Les modalités d'accès et les tarifs sont spécifiques à ces 2 structures. Si vous souhaitez suivre une formation auprès de ces structures, nous vous invitons à vous en rapprocher si vous souhaitez vous informer sur leurs modalités d'accès et leurs tarifs.

Pour vous informer sur une Demande d'inscription à une formation au sein de la Fédération France Victimes à Paris, vous pouvez aussi consulter ce lien : <https://www.france-victimes.fr/index.php/formation/accueil- formations>

Pour vous informer sur la Procédure d'inscription à une formation au sein de l'ENAP, vous pouvez aussi consulter ce lien : <https://www.enap.justice.fr/procedure-dinscription>

Les tarifs

Le tarif d'une session Devenir Membre de la Communauté (MC) organisée par l'IFJR est de 2996 € TTC par groupe d'apprenants (jusqu'à 16 participants maximum). Ce montant est fixe, quel que soit le nombre de participants.

La facturation de ce montant sera répartie au prorata du nombre de participants effectifs.



Les prochaines sessions

Consultez les dates et villes

<http://www.justicerestaurative.org/formations-a-venir-membre-de-la-communaute/>

Nous contacter

Nous contacter

<http://www.justicerestaurative.org/nous-contacter/>